

Rencontres Nationales des Conseils de Développement 11 et 12 Octobre 2018 – Sète Agglopol Méditerranée

Discours de Jacqueline Gourault – Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet, cher Pierre Pouëssel,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président de Sète Agglopol Méditerranée
Monsieur le conseiller régional,
Messieurs les coprésidents de la Coordination nationale des Conseils de développement
Bien sûr je voudrais saluer l'ensemble des présidents et des membres des Conseils de développement et saluer bien sûr tous les élus qui sont dans la salle

Je suis très heureuse, Messieurs les co-présidents, d'être aujourd'hui à vos côtés. Je retrouve mon ancien collègue sénateur François Comminhes dans cette belle région et cette belle communauté qu'il préside, deuxième communauté de l'Hérault et j'ai pu traverser en arrivant avec le préfet le port et découvrir à nouveau cette belle ville de Sète.

Je suis très heureuse d'être parmi vous pour ces 12èmes Rencontres Nationales des Conseils de développement et c'est bien sûr un moment particulier que nous vivons aujourd'hui et qui ne doit pas nous soustraire de la démarche générale de notre vie locale.

J'ai été très intéressée par la partie de la table-ronde que j'ai entendue. Ce sont les territoires qui parlent au travers des Conseils de développement. On sait combien aujourd'hui, et vous avez exprimé ce mot de « jacobins » et de « girondins » et à l'instant, ce mot de « territoire » qui est de plus en plus utilisé dans les relations politiques, publiques entre le gouvernement et les différents niveaux de collectivités territoriales, les communes et les intercommunalités.

Nous étions effectivement ensemble, Monsieur le co-président, à Deauville la semaine dernière pour la Convention de l'AdCF et il est très intéressant que le thème était comment remettre du lien entre les communes et leurs intercommunalités, comment agir ensemble. C'était leurs mots et les Conseils de développement, ont bien sûr un rôle majeur pour refaire, pour actionner à nouveau une certaine difficulté que nous voyons actuellement dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités. Cela n'est pas une réalité partout, mais parfois c'est quelque chose qui est vécu de façon un peu sensible.

Votre table ronde a montré aussi combien **les Conseils de développement participent au renouvellement des pratiques démocratiques au cœur des territoires** et on a vu aussi la pluralité des Conseils de développement présents. On a vu qu'il y avait au fond parfois des statuts différents, qu'il y avait aussi parfois des absences de Conseil de développement, il y avait parfois des organisations, comme celle du Pays basque que je connais bien, qui est très intégrée et donc il y avait une grande variété de situations dans les territoires. Mais au fond, cette grande variété correspond aussi à la variété des territoires et aux variétés de cultures des territoires. On sait combien dans certains territoires la démarche participative qui est la vôtre est beaucoup plus habituelle, développée, que dans d'autres régions. J'étais aussi la semaine dernière en Bretagne, à Brest, au Carrefour des communes. C'est très intéressant de voir comment en Bretagne, depuis toujours, les formes participatives sont développées et il y a eu une action très grande de discussion entre tous les niveaux de collectivités territoriales. J'ai appris par exemple que le Président de la région Bretagne voulait créer le B 64, B voulant dire Bretagne. Le B 64 c'est au fond une instance qui réunira tous les représentants de toutes les collectivités territoriales de Bretagne.

On sent bien qu'il y a aussi de la démocratie participative chez ceux qui sont de la démocratie représentative, si je puis dire, et c'est très intéressant et cela montre aussi qu'il ne faut pas opposer les 2. Mais ce n'est pas ce que vous faites. Il y a parfois, vous l'avez exprimé, une crainte des élus, qui craignent parfois la participation des citoyens tout simplement.

Cette diversité d'expériences, diversité des réalités terrain, montre que vous êtes un thermomètre précieux au plus près des territoires qu'il nous faut bien sûr collectivement toujours mieux appréhender dans votre diversité.

La vocation généraliste des Conseils de développement et leur statut pérenne doivent être naturellement préservés. Ils permettent de renouveler aussi la démocratie, au sens plein du terme. Parfois aussi la démocratie participative est un chemin vers la démocratie élective. On a souvent vu ceux qui participaient au Conseil de développement ensuite devenir élus.

Les gouvernements successifs, convaincus de la nécessité d'une démocratie locale et directe de qualité, ont renforcé les Conseils de développement depuis leur existence il y a presque vingt ans, puisque je crois vous allez fêter l'année prochaine si j'ai bonne mémoire les 20 ans des Conseils de développement. On sait combien les modalités d'organisation, de composition ont évolué en s'amplifiant en permanence. **Soyez assurés que le gouvernement se pose en partenaire d'une démocratie locale vivante qualitative et exigeante.**

Il y a eu déjà des questions qui ont été posées sur le cadre juridique des Conseils de développement : à cet égard, je voudrais rappeler que la loi est un cadre très souple à la fois en matière de statut et de périmètre. Aussi, le Conseil de développement s'organise librement et la loi n'impose aucun statut juridique spécifique. Sur le terrain, on voit bien qu'il y a soit une absence de statut juridique, soit une forme associative, comme vous l'avez montré tout à l'heure. Certains voudraient légiférer à nouveau. Ce n'est pas ce que vous demandez, mais j'ai entendu ici ou là des demandes. Je crois qu'il faut faire attention à tout encadrement plus grand par la loi des Conseils de développement, parce que naturellement et je comprends bien que parfois cela permettrait de préciser ou d'obliger un certain nombre de choses, mais je crois que **la souplesse est aussi la richesse des Conseils de développement et qu'il faut surtout chercher à faciliter les relations entre les Conseils de développement et les élus plutôt qu'à imposer des choses.**

On voit très bien ici, Monsieur le Président, cette idée que vous avez concrétisée de nommer un des membres de votre communauté pour être le go between chargé des relations avec les Conseils de développement. Moi je vois dans la région où j'habite et même dans le département où j'habite, les choses se passent aussi de façon très souple avec la communauté d'agglomération dans laquelle je siégeais et je siége encore d'ailleurs. On voit bien comment le Conseil de développement, s'est axé sur un sujet : c'est le tourisme qui a été imaginé, inventé, au sein du Conseil de développement. Par ses réflexions, il a fait aboutir à la création d'un partage entre différentes intercommunalités pour développer le tourisme dans ma région, le Loir-et-Cher. Il y a des mots comme Chambord, Cheverny, Blois, qui vous évoquent évidemment des châteaux de la renaissance. C'est à partir du Conseil de développement que s'est organisée toute la politique touristique de notre agglomération, de nos châteaux de la Loire. Cela a été un angle, il était moins généraliste vous voyez ce que je veux dire, plus spécialisé. Je pense donc qu'il faut vraiment éviter de rentrer dans une organisation trop stricte, c'est la position du gouvernement.

Par ailleurs, vous avez évoqué tout à l'heure le non-respect de l'obligation qui a été faite dans la loi NOTRe de créer à partir de 20 000 habitants dans les intercommunalités des Conseils de développement. Nous sommes évidemment tout à fait tout conscient de cela, vous venez d'en parler vous-même. Parfois, il s'agit d'un manque d'information, vous l'avez dit. Je voulais vous dire **qu'une nouvelle instruction va être envoyée aux Préfets.** Elle est prête, elle va partir prochainement pour leur signaler cette obligation et pour qu'ils prennent contact avec les Présidents des intercommunalités concernés. J'insiste là-dessus aussi pour dire que **les services déconcentrés de l'Etat sont également présents pour accompagner les Conseils de développement et leur apporter les appuis qui leur sembleraient nécessaires.**

Vous m'avez posé aussi des questions sur comment le gouvernement envisage-t-il l'évolution du droit, entre le **droit à l'expérimentation et le droit à la différenciation**. On est dans un paradoxe : vous entendez parfois des associations d'élus qui parlent de recentralisation. Au-delà du discours et des postures politiques, il faut s'interroger aussi sur ce qui est dit. C'est quelque chose de très important : aujourd'hui dans la constitution, il y a un droit à l'expérimentation. Un territoire, une collectivité peut faire une expérimentation, c'est à dire appliquer une politique publique en l'aménageant et le faire différemment de ce qui se fait ailleurs. La limite de l'exercice du droit à l'expérimentation étant que l'expérimentation, au bout de cinq ans soit elle est étendue sur l'ensemble du territoire national, soit elle ne peut pas être pérennisée. C'est donc une faiblesse de ce droit à l'expérimentation et c'est la raison pour laquelle nous avons inscrit dans la constitution le droit à la différenciation. Le droit à la différenciation ira beaucoup plus loin. Cela part d'une idée simple : nous sommes dans une France qui a beaucoup changé, beaucoup évolué et où les territoires se sont diversifiés. C'est donc l'idée de pouvoir adapter en fonction des réalités locales l'application d'un certain nombre de décisions de politique. C'est ce qui permettra par exemple que certains départements où certaines régions puissent construire à la fois un collège et un lycée, lorsque par exemple il y a un site commun. On peut imaginer qu'une même compétence soit appliquée différemment selon les régions ou intercommunalités.

Le droit à la différenciation, c'est la reconnaissance objective de la diversité du territoire et au fond d'une prise de décisions au plus près du terrain. Il est clair que nous espérons que la réforme soit adoptée lors de la reprise du débat en janvier sur la réforme constitutionnelle. Il y a bien sûr une majorité des trois cinquièmes qui est exigée pour l'adoption de la réforme constitutionnelle par la voie parlementaire, or je suis assez optimiste parce que le droit à la différenciation est défendu par le Président du Sénat.

La politique au plus près des territoires peut s'exprimer aussi au niveau du gouvernement par un certain nombre d'actions. Je travaille par exemple sur plusieurs dossiers que le Premier Ministre m'a confiés. La Corse par exemple, chacun sait que nous avons un territoire qui est une île dans la Méditerranée, une île montagneuse qui par son histoire, par ses spécificités a toujours réclamé une reconnaissance particulière de son territoire. C'est la raison pour laquelle aussi dans la révision constitutionnelle toujours dans ce fameux article 72, il y aura un article 72-500 qui reconnaîtra les spécificités de la Corse. J'ai eu la chance de travailler dans nos différents déplacements avec le Conseil Economique, Social et Environnemental de Corse justement pour faire participer la société civile à ce projet, c'est très important vous avez souligné aussi que vous n'étiez pas les détenteurs uniques de la participation de la société civile.

Deuxième exemple, l'Alsace où vous savez c'est une autre histoire. L'Alsace a été intégrée dans la région Grand Est et aujourd'hui, il y a ce que l'on appelle un désir d'alsace, c'est à dire au une volonté des alsaciens de créer une « collectivité alsacienne ». Là aussi, le gouvernement accompagne les deux collectivités actuelles, deux départements, pour faire aboutir leur projet.

Je pourrais vous parler aussi du pacte girondins que nous allons signer avec la Bretagne. Je pourrais vous parler des contrats travaillés spécifiquement avec des départements très ruraux comme la Creuse, où il y a des problèmes spécifiques de très grande ruralité.

Tout cela pour vous dire et vous assurer que nous sommes sur une démarche au plus près des territoires, une démarche qui a la plus grande écoute des habitants de ces territoires et notamment bien sûr des Conseils de développement.

Je pense que les collectivités territoriales ont d'une manière générale ressenti avec beaucoup de pression toutes les réformes territoriales qui ont eu lieu ces dernières années. La réforme en 2010 des collectivités territoriales, puis ensuite les lois MAPTAM et les lois NOTRe. Tout cela a touché la réorganisation territoriale de notre territoire, avec l'obligation pour toute commune d'être dans une intercommunalité, puis l'évolution de l'intercommunalité plus récente. Il y a eu les redécoupages des régions, un nouveau mode de scrutin dans les départements, une inquiétude face à suppression des départements envisagée par le précédent gouvernement. Je crois qu'il y a eu avec toutes ces lois des bouleversements qui ont été assez importants et que les élus ont besoin d'une pause. C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y

ait pas de grande réforme territoriale dans ce quinquennat. Le Président de la République avait mis une seule exception, donc je le dis devant vous qui travaillez sur les territoires, la seule exception c'est se poser la du rapprochement entre les métropoles et les départements, à l'exemple de Lyon. Cela concerne bien sûr les plus grandes métropoles de France, c'est à dire quatre à cinq grandes métropoles. Cela ne veut pas dire que le gouvernement reste inactif ou n'améliorera pas un certain nombre de lois existantes, on l'a déjà fait par exemple avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, qui est un sujet très important. Nous l'avons fait sur l'eau et l'assainissement également, pour assouplir et donner un peu plus de temps dans les communes rurales pour le passage à l'intercommunalité.

Le gouvernement est à l'écoute des territoires, à l'écoute bien sûr des élus des territoires mais aussi à l'écoute de ses concitoyens. Je voudrais vous dire avec conviction que **l'Etat est dans une démarche de respect du dialogue au plus près des territoires et notamment du respect du travail que vous fournissez dans chaque territoire.** Il faut effectivement, comme je les dis à l'instant que et comme Madame la députée membre maintenant d'un Conseil de développement l'a dit tout à l'heure, où il y a la démocratie participative, il y a la démocratie représentative. C'est très clair, mais ce n'est pas une opposition. C'est une complémentarité très importante que vous apportez au débat public est bien évidemment à cet esprit girondin que vous avez exprimé tout à l'heure. Moi qui viens du Loir-et-Cher, j'ai toujours pensé qu'il fallait respecter un équilibre subtil entre centralisation, l'histoire de notre pays, et décentralisation, inscrite aujourd'hui dans la constitution. Les élus et les citoyens demandent en même temps un Etat fort. C'est cet équilibre subtil de la France qu'il faut trouver, les libertés locales et le besoin d'un Etat qui assure l'équité, l'égalité sur l'ensemble du territoire. Cela n'est pas toujours évident aux yeux de tout le monde, cela n'est pas toujours facile à réaliser, mais en tout cas c'est ce à quoi je m'attache personnellement. On dit qu'il y a toujours chez les girondins un petit reste de jacobinisme qui sommeille et je crois qu'il faut donc trouver toujours cet équilibre, avec la participation de tous les citoyens et donc de ce que vous faites dans les Conseils de développement, ce dont je vous félicite. Enfin je suis là aujourd'hui, je serai là éventuellement pour continuer à vous accompagner.

Questions de la salle

Marie-Claude Malhomme, vice-présidente du Conseil de développement de Metz métropole. Bonjour, votre collègue Ministre Madame Agnès Buzyn, Ministre de la santé lance actuellement une consultation citoyenne sur le vieillissement de la population. Est ce qu'il ne serait pas intéressant de solliciter la Coordination nationale des Conseils de développement sur ces consultations nationales, sachant que les Conseils de développement réfléchissent à ces questions et peuvent apporter comme vous l'avez dit tout à l'heure leur contribution, leur enrichissement à ces questions ?

Réponse de la Ministre Jacqueline Gourault :

Merci beaucoup Madame pour votre question, ça me semble effectivement de bon sens surtout que vous avez déjà beaucoup travaillé sur ce sujet. Cela n'est pas du tout compliqué, je vais transmettre ce message à Agnès Buzyn, elle cherche effectivement à avoir le plus de participation possible. Comptez sur moi, ce sera fait Madame.

Dominique Lempereur, président du Conseil de développement des Sorgues du Comtat

Bonjour oui, j'avais une question mais vous avez grandement répondu tout à l'heure un peu à nos angoisses, mais je voulais juste quand même poser une question un petit peu différente. Je suis dans une communauté de communes, je suis le seul Conseil de développement de mon département. Pourquoi les grandes villes, qui sont trois fois plus grandes que celle où je suis, n'ont pas de Conseil de développement ?

Réponse de la Ministre Jacqueline Gourault

On a déjà dit tout à l'heure, parfois il y a une méconnaissance, parfois il faut bien reconnaître qu'il y a aussi d'autres formes de consultation participative par exemple dans les grandes villes vous avez des comités de quartier, vous avez différentes formes participatives qui s'organisent et donc peut-être que les élus ne pensent pas à créer de Conseil de développement. Vous avez aussi dans les grandes villes des Conseils de sages, qui sont aussi au-delà de la démocratie participative. Je pense qu'il y a tout un foisonnement sur les territoires assez spontané de participation des citoyens, je pense qu'il faut laisser vivre tout cela, ce qui n'empêche pas de défendre votre cause bien évidemment. Il y aura un rappel qui sera envoyé, c'était votre question à l'origine sur ce rappel à la loi nécessaire pour les Conseils de développement qui n'auraient pas encore été créés.

Ghislaine Mazarin, membre du Conseil de développement du Centre Martinique

Madame la Ministre, le Conseil de Développement du Centre Martinique, territoire insulaire et membre de la Coordination Nationale. Comment, selon vous, pour enrichir vos travaux, nous pourrions vous faire partager les avis éclairés des citoyens de nos territoires, portant sur des domaines aussi diversifiés que : le maritime, l'agricole, l'écologie, la mobilité et tant d'autres... à la lumière d'une culture raisonnée du risque naturel ?

Réponse de la Ministre Jacqueline Gourault

Oui bien sûr, alors il se trouve que je connais un petit peu la Martinique et que je connais bien la spécificité de votre territoire. Il est évident que les Conseils de développement sont une manière aussi par votre travail de faire remonter au Ministre de l'Outre-mer notamment, puisque vous avez aussi un ministère particulier. Je ne sais pas si vous avez participé aux Assises d'Outre-mer, il y a eu un grand mouvement qui a été lancé pendant plusieurs mois et je suppose que les Conseils de développement y ont participé. Ces assises ont permis effectivement d'enrichir la réflexion dans beaucoup de domaines, y compris dans le domaine environnemental. Je pense que les citoyens des Conseils de développement doivent continuer de se battre sur ces sujets très importants et faire remonter leurs réflexions et leurs travaux.